

---

Décret, présenté par le comité d'aliénation, ordonnant la suspension des poursuites entamées contre le citoyen Cagnion pour le paiement d'adjudications de bois dans la forêt d'Orléans, lors de la séance du 23 thermidor an II (10 août 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Décret, présenté par le comité d'aliénation, ordonnant la suspension des poursuites entamées contre le citoyen Cagnion pour le paiement d'adjudications de bois dans la forêt d'Orléans, lors de la séance du 23 thermidor an II (10 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 430;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1985\\_num\\_94\\_1\\_23143\\_t1\\_0430\\_0000\\_8](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_23143_t1_0430_0000_8)

---

Fichier pdf généré le 09/07/2021

tion et de sûreté générale sur la pétition du citoyen Marcorelle, tendante à obtenir la radiation de son nom de la liste des émigrés du département de la Haute-Garonne, où il a été inscrit, quoiqu'il ait continuellement résidé sur le territoire de la République, ainsi qu'il est justifié dans les formes prescrites par la loi du 28 mars,

Décète que le nom de Jean-François-Joseph Marcorelle sera rayé de la liste des émigrés, et que le séquestre apposé sur ses biens sera levé.

Le présent décret ne sera pas imprimé; il en sera adressé une expédition manuscrite aux administrateurs du district de Toulouse (1).

## 85

Les administrateurs du département de police de la commune de Paris font passer l'état des prisons et maisons de détention au 20 thermidor; le total est de 6 808 (2).

[Comm. de Paris, 23 therm. II] (3)

Maison de justice du département	666
Petite-Force.....	271
Pélagie .....	218
Magdelonnettes .....	257
Abbaye .....	56
Bicêtre .....	726
La Salpêtrière .....	367
Chambre d'arrêt, à la mairie .....	71
Luxembourg, n'a pas envoyé sa feuille depuis deux jours .....	
Maison de suspicion, rue de la Bourbe .....	528
Picpus, faubourg Antoine .....	199
Les Carmes, rue de Vaugirard.....	342
Les Angloises, rue Victor .....	171
Les Angloises, rue de l'Oursine ....	139
Les Angloises, faubourg Antoine..	113
Ecossois, rue des fossés Victor ....	104
Lazare, faubourg Lazare .....	652
Belhomme, rue Charonne, n° 70 ..	31
Bénédictins Anglois, rue de l'Ob- servatoire.....	113
Maison du Plessis .....	600
Maison de répression, rue Victor	59
Maison de Coignard, à Picpus .....	53
Montprin .....	62
Fermes .....	82
Caserne des Petits Pères .....	223
Caserne, rue de Sève .....	145
Caserne des Carmes, rue de Vaugi- rard.....	116
Vincennes .....	444
Total .....	6 808

(1) P.-V., XLIII, 156. Décret n° 10 342. Minute de la main de Pons de Verdun, rapporteur. *M.U.*, XLII, 394.

(2) P.-V., XLIII, 157.

(3) C 313, pl. 1 247, p. 26; p.c.c. GEROME. *J. Mont.*, n° 103; *F.S.P.*, n° 402; *M.U.*, XLII, 379; *Ann. patr.*, n° DLXXXVII; *J. Perlet*, n° 687; *J. Sablier*, n° 1 491; *C. Eg.*, n° 722; *J.S.-Culottes*, n° 542.

## 86

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité d'aliénation et domaines réunis, décrète que les poursuites commencées par le directeur de l'enregistrement d'Orléans, contre le citoyen Cagnion, pour le paiement d'adjudications de bois dans la forêt d'Orléans, seront suspendues jusqu'à ce qu'il ait été statué sur l'acquisition des terrains et bâtimens à lui appartenans sur le boulevard de l'hôpital(1).

## 87

La Convention nationale, après avoir entendu la lecture d'une lettre du citoyen Francastel, représentant du peuple, contenant la demande d'un congé de 3 décades, nécessaire au rétablissement de sa santé affoiblie par une mission de 8 mois dans la Vendée, décrète le congé pour le terme demandé (2).

## 88

Le président fait lecture d'une lettre du citoyen Jorrand, député de la Creuse, qui expose que sa santé est altérée par une maladie très grave qu'il a essuyée depuis quelques mois; il demande un congé d'un mois et demi pour prendre l'air natal.

La convention accorde le congé d'un mois et demi au citoyen Jorrand (3).

## 89

Un membre [Louis ROUX] demande que les scellés apposés sur les papiers et effets du conspirateur Robespierre et complices soient levés par une commission composée de membres pris dans le sein de la Convention au nombre de six.

Un autre demande qu'ils soient nommés par le bureau.

Un autre demande que le nombre des membres composant cette commission soit porté à douze.

Ces diverses propositions sont décrétées. Le bureau présente la liste des membres de

(1) P.-V., XLIII, 157. Décret n° 10 338. Rapporteur: Charles DELACROIX.

(2) P.-V., XLIII, 157. La demande de congé, signée FRANCASTEL (député de l'Eure) est datée du 22 thermidor, C 312, pl. 1 236, p. 11. Décret n° 10 349. Rapporteur: Francastel lui-même selon C\* II 20; la minute du décret est anonyme (C 311, pl. 1 227, p. 11).

(3) P.-V., XLIII, 157. La demande de congé, signée JORRAND, est datée du 23 thermidor, C 312, pl. 1 236, p. 12. Décret n° 10 334. Rapporteur: Pons de Verdun selon C\* II 20; la minute du décret est anonyme (C 311, pl. 1 227, p. 15).